

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## Impôts : la délivrance de la carte de séjour conditionnée par le paiement de l'IRPP

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

**S**OUICIEUSE de se conformer à la loi de finances 2020, la Direction générale de la documentation et de l'immigration (DGDI), en collaboration avec la Direction générale des impôts (DGI), a organisé lundi dernier à son siège, une conférence de presse. Objectif : éclairer l'opinion sur les nouvelles modalités d'obtention des titres de séjour au Gabon.

En effet, selon le commandant Rodrigue Engouhang-Meye, directeur des relations extérieures à la DGDI, "l'obtention d'une carte de séjour est désormais assujettie à la présentation d'un quitus de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP). Il faut rappeler que nous sommes des agents de l'État, la DGI et la DGDI sont des services de l'État, et nous sommes là pour



Les responsables des Impôts à la faveur de la conférence de presse sur la délivrance de la carte de séjour désormais conditionnée par le paiement de l'IRPP.

mettre en musique les lois votées en République gabonaise. Il s'agit de faire respecter la loi de finances rectificative 2020, et nous sommes tenus de faire appliquer l'IRPP dans la procédure de délivrance des titres de séjour".

Au sujet des conditions d'obtention de ces titres de séjour, le commandant Nestor Alaba, directeur de la gestion de l'Émi-Immigration, a précisé que lesdites

conditions "restent pratiquement les mêmes, sauf que l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) va s'ajouter à ces éléments. Donc lorsqu'un requé-

rant viendra solliciter ce type de séjour, nous allons exiger d'avoir une quittance de l'IRPP dans son dossier. Ce sera le cas pour la délivrance et le renouvellement".

## FAO : cinq nouveaux centres de pêche en construction

Jean MADOUA  
Libreville/Gabon

**L**E Gabon vient d'obtenir un appui technique et financier de l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) en vue de la construction de cinq centres communautaires de pêche à Cocobeach, Mayumba, Mouila, Franceville et Makokou. L'appui à la construction de ces infrastructures de pêche vise à organiser au mieux le fonctionnement et le développement de la filière pêche. Ainsi que le renforcement des capacités des acteurs de la pêche artisanale dans ces localités. Dans le cadre de cette

assistance technique, plusieurs missions ont été organisées conjointement par une délégation de la Direction générale des pêches et les experts de la FAO à Cocobeach, Mouila, Mayumba, Makokou et Franceville. Le but est d'identifier les principales contraintes et besoins en renforcement de capacités pour le développement d'une pêche artisanale maritime et continentale durable au Gabon.

Un diagnostic a été mené auprès des représentants du secteur privé impliqués dans le processus de mise en œuvre du projet, les transformateurs et mareyeurs, les ONG locales et autres parties prenantes.

## Installations hydrauliques : 400 millions de francs pour alimenter 30 villages

MSM  
Libreville/Gabon

**L**E projet "Accès aux services de base en milieu rural" (PASBMIR) se déploie dans le département de Ndougou, dans la province de l'Ogooué-Maritime.

Les responsables dudit projet, financé par le gouvernement, en partenariat avec la Banque mondiale, viennent de séjourner à Gamba où ils ont lancé les travaux de réhabilitation des installations hydrauliques des villages Mayonami et Ibouka. Les travaux sont exécutés par l'Entreprise des techniques de l'eau (ETE). Il s'agit, pour le premier site, de rénover et de sécuriser l'ancien forage. Mais aussi de construire un nouveau château d'eau de cinq mètres de haut avec une cuve de 1 000 litres, a précisé Wilfried Nzoghe-Obame, chef de service hydraulique villageoise à la Direction générale de l'eau. Il est également prévu la fourniture et la pose d'une conduite longue



Photo de famille après le lancement des travaux d'adduction d'eau à Ibouka.

de 2 000 mètres en PEHD 50. Concernant le village Ibouka, les travaux consistent en l'aménagement du génie civil, nettoyage, soufflage et entretien du puits existant. La société adjudicataire procédera ensuite à l'analyse de l'eau et à l'installation d'une pompe hydraulique.

Pour rappel, ces travaux sont réalisés dans le cadre du PASBMIR dont le chef est Ange Mavoungou Mboumba. D'un financement estimé à 400 millions de nos francs, il concerne près de 30 villages répartis dans trois provinces (Estuaire, Moyen-Ogooué et Ogooué-Maritime).